

**YERRES** 

Certifie exécutoire par le Maire compte  
tenu de la réception en Sous-Préfecture  
le 06.X.1998  
le 09.X.1996  
et de la publication  
Le Maire, 

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 1998**

**DELIBERATION N° 98/09/385**

**OBJET: APPEL D'OFFRES OUVERT : LANCEMENT**

Entretien, réparation, travaux de réfection des voies communales,  
dépendances et équipements.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R 314 -1 et R 314 -2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 273 , 296 à 298 bis,

VU l'avis des commissions travaux et finances,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer ponctuellement des travaux d'entretien, de  
réparation des voies communales, dépendances et équipements,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix ( 6 abstentions : M. DESPREZ, MME MERY, M. BOURDIN,  
MME QUAINQUARD, MME GREMILLON , M. GAUTHIER )

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application  
des articles 273, 298 bis à 300 bis du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents y afférents,

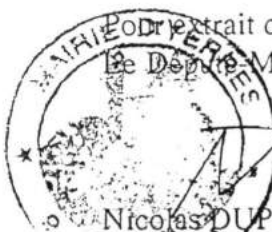
DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Commune, exercice 1998, fonction 6,  
sous-fonction 64, article 61523.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE

06. OCT. 1998

SOUS-PRÉFECTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

  
Le Maire,  
Nicolas DUPONT-AIGNAN

